

CIRCULAIRE

Date : Le 28 septembre 2020

NUMÉRO DE LA CIRCULAIRE : COVID-19 n° 2020-152

Destinataires : Centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (sauf fournisseurs de services de garde à domicile)

Objet : Analyses proactives et préventives de la teneur en plomb dans les garderies

Type : Politique Pour usage interne uniquement
 Procédure À titre d'information uniquement

Le gouvernement du Manitoba va de l'avant avec un plan d'action visant l'atténuation proactive de l'exposition aux sources de plomb. Les garderies ont été ciblées pour une analyse préventive de la teneur en plomb, en vue de veiller à la sécurité des nourrissons et des jeunes enfants.

Le gouvernement du Manitoba travaille actuellement sur le choix d'un promoteur qui effectuera cette analyse proactive et préventive. Une fois que le contrat est octroyé, on communiquera avec vous afin de savoir combien de tests seront nécessaires pour votre établissement et pour vous donner des instructions sur la manière d'effectuer l'analyse et de nous la renvoyer. Toutes les analyses doivent être envoyées au plus tard le 28 février 2021 afin d'être admissibles au programme entièrement financé.

Sachez que le gouvernement du Manitoba établira un programme de subvention unique afin d'appuyer les garderies qui auront besoin de faire des réparations ou des rénovations à la suite des analyses. Le programme sera offert jusqu'au 31 mars 2021. Des renseignements additionnels sur le financement et les échéanciers principaux seront offerts très bientôt aux garderies.

Nous vous sommes très reconnaissants de l'appui que vous nous apportez pour aborder cet enjeu. Si vous avez des questions sur l'analyse de la teneur en plomb dans l'eau potable, veuillez communiquer avec Nancy Eidse par courriel, à Nancy.Eidse@gov.mb.ca ou par téléphone au 204 945-5776. Les garderies qui ont d'autres questions peuvent communiquer avec leur coordonnateur désigné du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Veillez consulter ce communiqué du gouvernement du Manitoba pour en savoir plus :
<https://news.gov.mb.ca/news/index.fr.html?item=49305&posted=2020-09-28>.

Apprentissage et garde des jeunes enfants